

Camille Rioux

Avocate

Camille Rioux pratique au sein du groupe Droit du travail et de l'emploi.

Elle conseille les employeurs issus des milieux public, parapublic et privé sur des enjeux liés à la gestion des ressources humaines et au développement de bonnes relations de travail.

Elle est également appelée à représenter ces derniers en matière de rapports individuels et collectifs de travail devant les tribunaux civils et les tribunaux administratifs, notamment les tribunaux d'arbitrage de grief et le Tribunal administratif du travail.

Durant ses études en droit, elle a effectué un stage auprès de juges administratifs de la Commission des lésions professionnelles (désormais le Tribunal administratif du travail). Elle a également participé à la réforme du cours d'Habilités du juriste.

Camille s'est jointe à la dynamique équipe de Lavery en 2020, après avoir exercé pendant quelques années au sein d'un autre cabinet.

Publications

- Auteure de l'article « Gestion des produits dangereux : mieux vaut prévenir que guérir », paru dans Herbomanie, revue spécialisée de l'Association des surintendants de golf du Québec (octobre 2016)
- Coauteure de l'article « Évaluation et congédiement d'un salarié en période de probation : tour d'horizon des critères applicables », paru dans Bulletin en ressources humaines aux Éditions Yvon Blais (septembre 2016)
- Coauteure de l'article « Un employeur peut-il fonder aveuglément ses décisions sur celles d'autorités étrangères ? », paru dans la revue VigieRT publiée par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (septembre 2015)
- Coauteure de l'article « Droit de l'emploi - Peut-on vérifier votre dossier de crédit lors de l'embauche ? », paru dans la revue légale Liaison



Avocate Montréal

Téléphone [514 878-5440](tel:514-878-5440)

crioux@lavery.ca

Admission au Barreau

Québec, 2015

Langues

Anglais
Français

Formation

LL.B., Université de Montréal, 2014

Conseils et associations

Association du jeune Barreau de Montréal